



Annulation PLU par tribunal administratif et permis de construire

Par **rose_d**, le **28/12/2019** à **10:11**

Bonjour

J'ai une question un peu technique concernant la situation suivante :

Un PLU est adopté en juin 2019, un recours est fait au tribunal administratif (dans les délais) en décembre 2019.

Si pendant l'instruction un permis de construire est accordé mais qu'ensuite le tribunal annule le PLU.

Le permis de construire accordé est-il annulé ? et ce même si la construction a commencé ?
merci de vos réponses

Par **youris**, le **28/12/2019** à **10:37**

bonjour

je ne suis pas un spécialiste mais si un recours est déposé contre un PLU, cela n'interdit pas la délivrance de permis de construire en application du PLU contesté mais toujours applicable, permis qui ne pourra pas être remis en cause par la modification éventuelle des règles d'urbanisme. le principe est qu'il est fait application des règles d'urbanisme en vigueur à la date à laquelle l'administration statue.

il me semble que sous certaines conditions, la commune peut sursoir à statuer sur la demande de permis de construire.

salutations